

**Motifs de la décision prise suite aux commentaires du public
Consultation du 11 février au 04 mars 2021**

**Projet d'arrêté
portant modification du site Natura 2000
« Cévennes ardéchoises »**

Un avis sur le projet d'arrêté portant modification du site Natura 2000 « Cévennes ardéchoises » a été émis lors de la phase de consultation publique.

Cet avis ne concerne pas la procédure de désignation du site. Dans ces conditions, il est donc décidé de conserver le projet d'arrêté dans la version soumise à la consultation du public.